AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2642
FR0000075442-FS0784-FS0763

15 décembre 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LDLC.COM

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 15 décembre 2014, la société par actions simplifiée unipersonnelle Domisys[1] (rue Olivier de Serres, ZAC Erette, 44119 Grandchamp-des-Fontaines) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 15 décembre 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société LDLC.COM et détenir, à cette date, 289 725 actions LDLC.COM représentant 579 450 droits de vote, soit 5,04% du capital et 6,26% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Rectificatif à D&I 214C2565 du 9 décembre 2014

2. Dans D&I 214C2565 du 9 décembre 2014, la détention de la société par actions simplifiée unipersonnelle Domisys, au 5 décembre 2014, est de 238 025 actions LDLC.COM représentant 476 050 droits de vote, soit 4,14% du capital et 5,26% des droits de vote de cette société[3], et non 238 025 droits de vote comme indiqué.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par M. Jean-Philippe Fleury.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 5 747 374 actions représentant 9 250 321 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 5 747 374 actions représentant 9 057 013 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.